

- DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
  - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
- (cocher la case correspondante)

**Déclaration de commencement d'exécution**

Collectivité maître d'ouvrage : .....

Désignation de l'opération : .....

.....

M ou Mme le (1) .....

Vu le III de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales (voir ce texte au verso)

**CERTIFIE**

a) que l'opération ci-dessus désignée, subventionnée par le préfet le \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
 a reçu un commencement d'exécution, au sens de l'article R.2334-24 du code général des  
 collectivités locales reproduit au verso de ce document,  
 le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ **indiquer ici la date de signature des devis ou des actes d'engagement**

**Justificatifs à joindre** : acte d'engagement daté et signé  
 ou devis accepté avec date et signature

b) que l'échelonnement probable des travaux paraît devoir être le suivant :

Prévisions de réalisation par années en €				
Année ____	Année ____	Année ____	Année ____	Année ____

Fait à .....le \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
 le (1) .....  
 signature et cachet

(1) le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent

## VERSO

### Code général des collectivités territoriales

#### **Extrait du I de l'article R.2334-24**

**Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique** passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisés préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

#### **III de l'article R.2334-24**

Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération.